



FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

CAVALIER

Nom:

Date de naissance:

Prénom:

Age en 2023:

COORDONNEES

Adresse:

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Email:

RESPONSABLE (cavalier mineur)

Nom:

Prénom:

Lien de parenté:

Téléphone:

Autre responsable

Nom:

Prénom:

Lien de parenté:

Téléphone:

NIVEAU EQUESTRE

Débutant

ou Galop :

Niveau :

Numéro de licence:

(pour les cavaliers non licenciés à l'Ecurie de Baud)

DISPONIBILITES

	Matin	Après-midi	Soir
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
SAMEDI			

AUTORISATION DE SOINS

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) représentant légal du cavalier mineur autorise l'Ecurie de Baud à prendre toutes mesures indispensables que nécessiterait l'état de santé de mon Pathologie particulière (asthme, épilepsie, allergies...) :

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

La signature de ce formulaire autorise l'Ecurie de Baud à photographier et filmer dans le cadre de ses activités mon enfant (le cas échéant) ou moi-même et autorise la diffusion de ces images au sein de la structure, pour illustrer son site internet ou à des fins de promotion du centre équestre..

L'Ecurie de Baud s'engage à ne pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée du cavalier.

J'accepte les conditions ci-dessus

Je refuse les conditions ci-dessus

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Afin de valider l'inscription, je règle ce jour par chèque€ (voir tableau ci-dessous), correspondant au prix de l'adhésion au club et de la licence fédérale d'équitation. Celui-ci sera encaissé à l'inscription.

	CHEVAUX	CHEVAUX	DOUBLE P	PONEYS	SHETLANDS	BABY-PONEY
	+18 ans	13/17 ans	10/12 ans	7/9 ans	5/6 ans	3/4 ans
Licence	36 €	25 €	25 €	25 €	25 €	-
Adhésion	60 €	60 €	60 €	30 €	30 €	0 €
Total	96 €	85 €	85 €	55 €	55 €	0 €

MODES DE REGLEMENT FORFAIT & CARTE

Prélèvement mensuel (pour les forfaits)

J'autorise l'Ecurie de Baud à prélever la somme de€ en date du 10 de chaque mois à partir de septembre jusqu'au mois de juin (soit 10 mensualités).

Merci de joindre votre RIB.

Tout rejet de prélèvement par votre banque entraînera une majoration de 15€ correspondant aux frais bancaires subis par l'écurie en cas de rejet. Le client s'engage à régler à l'écurie la mensualité rejetée + les frais de rejet dans un délai de 15 jours par virement bancaire ou en espèces.

A partir du 2ème rejet de prélèvement bancaire, une autre solution de règlement devra alors être adoptée.

Paiement comptant (remise 30€)

Chèque, espèces ou chèques vacances

Si chèque: Mettre au dos la date d'encaissement de votre choix entre juin et septembre

Paiement à la carte (5 ou 10 séances, valable 1 an)

Chèque, espèces ou chèques vacances

Si chèque: Mettre au dos la date d'encaissement de votre choix entre juin et septembre

ABSENCES ET RATTRAPAGES

Les absences doivent être prévenues le plus tôt possible (par sms de préférence au 06.50.76.13.66, ou par mail à l'adresse ecuriedebaud@gmail.com). Les cours non décommandés au minimum 24 heures à l'avance seront dus pour les cartes et non rattrapables pour les forfaits.

Il y a possibilité de rattraper les cours à hauteur de 4 cours dans l'année, dans un délai de 2 mois maximum (sur un autre créneau ou sur les vacances scolaires sauf vacances d'été).

Exception : En cas d'absences pour raison médicale : les cours manqués pourront être rattrapés sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'arrêt de la pratique: l'engagement est annuel. **Aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Les règlements par prélèvements mensuels, ceux-ci étant une facilité de paiement, courront jusqu'à la fin de l'année (soit le dernier en juin).

REGLEMENT INTERIEUR

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et des conditions de rattrapages ou d'arrêt d'activité et m'engage à les respecter.

Date:

Signature du cavalier (ou du responsable si mineur)

L'inscription ne sera validée qu'à réception de cette fiche d'inscription dûment complétée et signée accompagnée du règlement de l'adhésion et de la licence qui sera encaissé à l'inscription.

